

Action vendredi saint 2024 de l'ACAT

Pétition et veillée pour intensifier la recherche des disparu.e.s au Mexique

Plus de 114 000 personnes sont considérées comme disparues de force au Mexique. Les familles à la recherche d'un proche sont confrontées à des autorités totalement dépassées. Les fonctionnaires étant souvent eux-mêmes impliqués dans des cas de disparition forcée, ils ne font guère d'efforts pour améliorer la situation. Seuls les proches et la société civile peuvent amener de petits progrès.

L'ACAT invite à **soutenir les innombrables personnes qui recherchent leurs proches en demandant aux autorités mexicaines d'intensifier les recherches de manière générale.**

Plus d'informations et **pétition** (en ligne ou à imprimer) : <https://www.acat.ch/fr>

Vous pouvez aussi passer signer la pétition à la chapelle de l'église St-François d'Assise à Renens.
Délai de signature : 19 avril 2024.

L'ACAT croit dans l'**action de la prière** : venez veiller et prier le **mercredi 27 mars 2024**, de 18h30 à 20h, à l'église St-Paul (av. de France 41b, 1004 Lausanne). Organisation : groupe ACAT de Lausanne - Les Bergières

ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et de la peine de mort

Les disparitions forcées : une violation des droits humains qui relève du mandat de l'ACAT

Les disparitions forcées sont un moyen d'instiller la terreur au sein de la population. Tout comme la torture ou la peine de mort, il s'agit d'un procédé redoutable destiné à réduire au silence toute opposition. Il n'est d'ailleurs pas rare que les victimes soient torturées ni que leur enlèvement se solde par une exécution extra-judiciaire.

L'ACAT intervient auprès des autorités afin qu'elles mettent tout en œuvre pour faire cesser cette pratique et permettent aux victimes, à leurs familles et à leurs proches d'obtenir enfin justice.